

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

12/06/2025

AFFICHEE LE :

12/06/2025

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 23

VOTANTS : 26

DATE D'AFFICHAGE DES DÉLIBÉRATIONS

19 juin 2025

L'an deux mil vingt cinq, le 18 juin, à 20h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Josiane MALLET, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Mickaël MARIE, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Laurence FILOCHE-GARNIER, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Laetitia POT-TIER-DESHAYES, Guillaume LEDEBT, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOTHERE, Corine RAYMONDE, Christian LOUIS

ABSENTS : Annick LECHANGEUR, Sylvain GIRODON, Chantal HENRY

PROCURATIONS : Claude REMUSON À Serge RICCI, Fabienne KACZMAREK À Hélène BURGAT, Kévin LEBRET À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET,

Monsieur Dominique MASSA a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À L'ASSOCIATION MONDEVILLE ANIMATION POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS 2025

DELIBERATION N° DELIB-2025-208

RAPPORTEE PAR : Madame Hélène BURGAT

Depuis plusieurs années, la ville de Mondeville s’inscrit dans la Fête de la Nature, événement national dédié au partage de connaissances et à la sensibilisation aux enjeux de la Biodiversité.

Ce rendez-vous constitue également un moment de mobilisation des acteurs locaux engagés en faveur de la biodiversité, dans le prolongement de l’Atlas de la Biodiversité Communale réalisé entre 2020 et 2023.

L’organisation de la Fête de la Nature à Mondeville se fait de manière partenariale, réunissant différents services municipaux (Transitions, Culture, Éducation…) et des associations locales telles que Mondeville Animation, Les Jardins Partagés de Mondeville, Refaites vos Jeux, l’Abeille Normande, entre autres.

Mondeville Animation joue un rôle actif dans la mise en œuvre de la programmation au niveau de la logistique et dans la communication de l’événement, en assurant la conception et la diffusion du programme général de la manifestation.

Compte tenu de l’implication de l’association dans une mission qui dépasse le cadre habituel de ses activités, il est proposé, d’attribuer à Mondeville Animation une subvention exceptionnelle d’un montant de 5 000 euros au titre de l’année 2025.

Par ailleurs, comme chaque année, Mondeville Animation organisera du 9 au 11 juillet 2025 le festival Tongs et Espadrilles, devenu un rendez-vous estival incontournable à Mondeville.

Dans un contexte marqué par une hausse importante des coûts de production et de diffusion des spectacles vivants, l’association maintient sa volonté d’offrir une programmation gratuite, accessible à tous et résolument familiale : spectacles vivants, concerts, ateliers participatifs, initiations sportives, etc.

Au regard de l’intérêt culturel et social de cet événement, de son impact sur l’animation estivale de la commune, et de l’engagement de la Ville en faveur de l’accès à la culture pour tous, il est proposé d’attribuer à Mondeville Animation une subvention exceptionnelle de 5 000 euros au titre de l’année 2025.

Vu le budget présenté par Mondeville Animation pour l’organisation de la fête de la nature 2025,
Vu le budget présenté par Mondeville Animation pour l’organisation du festival Tongs et Espadrilles 2025,

Après consultations de la commission Sport et Culture du 19 mai 2025, de la commission Urbanisme et Transition écologique du 3 juin 2025 et de la commission Finances, Moyens généraux et Commande publique du 11 juin 2025,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D’ACCORDER** une subvention exceptionnelle de 5 000 euros à Mondeville Animation pour sa participation à l’organisation de la Fête de la nature 2025 et 5 000 euros pour l’organisation du festival Tongs et Espadrilles,
- **D’AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	26	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT

Le secrétaire de séance,
Dominique MASSA